

FAITS EN BREF

Mobiliser le public

Le Service correctionnel du Canada (SCC) mobilise les Canadiens et leur donne l'occasion de participer au processus correctionnel.

Les citoyens participent aux activités du SCC de nombreuses façons, qu'il s'agisse d'assister à des activités de sensibilisation, de participer à des consultations, de faire du bénévolat dans nos établissements ou de nous fournir des conseils dans le cadre d'un comité consultatif de citoyens.

Les objectifs de l'engagement du SCC comprennent les suivants :

- promouvoir une meilleure compréhension du processus correctionnel et, plus précisément, du rôle du SCC;
- souligner le rôle des citoyens dans le renforcement de la sécurité des collectivités;
- consulter les citoyens lorsque le SCC élabore des politiques, des programmes et/ou des services;
- faire connaître les défis en matière correctionnelle d'une manière transparente et proactive;
- favoriser un milieu propice à la participation des citoyens aux décisions et aux interventions qui façonneront leur collectivité;
- créer des occasions pour les citoyens de participer à la prestation des services correctionnels.

Pourquoi la participation de la collectivité est-elle importante?

Le SCC compte sur la participation de la collectivité pour assurer la prestation efficace de ses programmes et services et pour favoriser la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants.

Façons dont le SCC fait participer le public

Bénévoles – Plus de 6 200 Canadiens font du bénévolat au SCC. Les citoyens peuvent mettre à profit leurs

compétences et leurs talents, en apprendre davantage sur le système de justice pénale et contribuer à la sécurité de leur collectivité.

Comités consultatifs de citoyens (CCC) – Les membres des CCC intègrent la collectivité au milieu correctionnel. Ils observent, donnent des conseils et assurent la liaison entre la collectivité et le SCC.

Comités consultatifs régionaux ethnoculturels (CCRE) – Les membres des CCRE conseillent le SCC sur la prestation des programmes et des services destinés aux délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Consultations – Le SCC sollicite l'avis des Canadiens au moyen de consultations publiques. L'opinion des citoyens est importante pour nous!

Bureau des conférenciers – Le SCC a des conférenciers qualifiés disponibles pour présenter des exposés aux citoyens couvrant toute une panoplie de sujets liés aux services correctionnels.

Services aux victimes – Les victimes d'actes criminels peuvent s'adresser au SCC pour :

- s'inscrire afin de recevoir des renseignements sur le délinquant qui leur a causé des torts;
- présenter une déclaration de la victime décrivant les répercussions du crime sur sa vie et pour des raisons de sécurité;
- fournir d'autres renseignements aux fins d'examen à des étapes clés du processus correctionnel;
- participer à des comités consultatifs de victimes.

Pour en savoir plus

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services correctionnels fédéraux, veuillez consulter le site Web du SCC au www.csc-scc.gc.ca.

Pour participer à la conversation, suivez-nous sur Twitter à https://twitter.com/scc_csc_fr et sur Facebook à <https://www.facebook.com/ServiceCorrectionnel/>